



CDEN du 5 décembre 2015 Déclaration

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Monsieur le préfet,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

Madame l'Inspectrice d'Académie va certainement nous présenter (ou nous a présenté) le bilan d'une rentrée "*techniquement réussie*". Notre bilan, à nous, est beaucoup plus nuancé.

Tout d'abord, et c'est sans doute le plus grave, quelque soit l'examen présenté, on y réussit moins bien dans l'Yonne que dans les autres départements de l'académie. C'est un fait qui nous inquiète d'autant plus qu'il est récurrent et que nous avons mené un travail à cet égard dans les années 2000, travail auquel vos prédécesseurs n'avaient pas souhaité s'associer.

Cette année, pour la première fois dans les écoles, le département a fait appel à des contractuels pour fonctionner. C'est à dire des agents qui n'ont pas reçu de formation initiale à ce qui est pourtant un métier qui, comme les autres, s'apprend. C'est hélas le cas depuis trop longtemps dans les collèges, les lycées, et tout particulièrement dans les enseignements professionnels.

Pour la deuxième année, dans le premier degré, le département utilise également des stagiaires comme moyens d'enseignement, en nombre très important. Pourtant, notre département n'a pas les moyens de gérer cet afflux et de les former dans de bonnes conditions.

Cette année ne verra pas le retour d'une véritable formation continue pour les collègues en poste. Les formations spécialisées très insuffisantes ne permettent plus d'offrir partout un enseignement spécialisé aux élèves les plus en difficulté ou en situation de handicap.

Si, dans les écoles, il y a bien eu un enseignant devant chaque classe à la rentrée, les remplacement ne pourront pas tous être assurés. Dans les collèges et les lycées, un certain nombre de postes sont déjà vacants et des enseignements ne sont donc pas donnés, notamment en français et en math.

Le secteur médico-social est lui aussi en grande difficulté. Un tiers seulement des établissements ont une infirmière-conseillère de santé permanente. 64% des établissements et leurs secteurs primaires rattachés n'ont pas de médecin scolaire. Il manque également des secrétaires médicales dans les centres médico-sociaux. De ce fait, on constate un glissement du travail des infirmières scolaires. À leur grand regret, elles se trouvent ainsi dans l'impossibilité de donner aux élèves tout ce qui leur est dû.

La situation n'est pas meilleure pour les assistantes sociales qui ont souvent en charge 3 ou 4 établissements, diluant ainsi le temps qu'elles passent dans chacun. La quantité de dossiers dépasse très largement leur capacité de traitement, au frais, là encore, des élèves les plus fragiles, notamment les décrocheurs.

Le plus grave dans cette situation, c'est que ce sont surtout les élèves les plus en difficulté qui en font les frais ; les postes d'enseignants laissés vacants se situent dans les RASED, les

SESSAD, les PDMQC (Plus de Maîtres Que de Classes).

Les élèves handicapés, eux n'ont toujours pas tous leur AVS. Si nous ne remettons pas en cause ce droit des élèves handicapés, nous regrettons que ce soit en récupérant les moyens donnés aux directeurs d'école pour leur aide administrative. On ne pourrait imaginer un collège de 300 élèves sans secrétaire, c'est notamment la situation de l'école de Migennes Marcel Pagnol.

Malgré la baisse inquiétante du nombre d'élèves à la rentrée, on voit paradoxalement réapparaître des classes très chargées, alors que l'on constate que des élèves perturbateurs sont présents partout. Des classes de REP ont des effectifs jusqu'à 28 élèves. Des enfants de 2 ans sont accueillis dans des classes de 29 élèves.

Une raison de cette situation, c'est le manque d'enseignants. Il n'y a pas un enseignant pour occuper chaque poste, que par ailleurs, nous estimons en nombre insuffisant. Dans l'Yonne, 14% des professeurs d'école demandent chaque année à partir. Notre département connaît un taux de démission et de disponibilités double de celui des autres départements. Pas plus que pour les médecins, le département n'est attractif pour les enseignants.

Est-il réaliste de demander à un jeune qui a un master, de venir enseigner dans un village qu'il ne connaît pas, à plusieurs centaines de kilomètres de son foyer, sa famille, pour un salaire un tout petit peu au-dessus du SMIC ? Salaire qui est entièrement dépensé dans les transports et dans un logement local.

S'il paraît légitime de chercher des solutions pour attirer et fixer des médecins, il semble tout aussi urgent de réfléchir à la question des enseignants, comme sans doute, d'ailleurs, d'autres corps de métier. C'est en cela que les clés ne sont pas uniquement dans les mains de l'Éducation Nationale.

En 2004, un rapport de l'IGEN et de l'IGAEN consacrait 15 pages à l'Yonne et préconisait des mesures de rattrapage. Hélas, la situation n'a pas changé, voire a empiré. De nouveaux problèmes sont apparus. Et dans ce paysage éducatif bien gris, ce qui ne progresse pas, en tout cas, c'est la réussite des élèves.